

PROCÉDURES À SUIVRE

1. Suite à un accident, l'assuré a un délai **maximum de 30 jours** pour retourner à **la Fédération de tir à l'arc du Québec** sa déclaration de blessure via le formulaire de réclamation BFL-AIG
2. L'assuré **devra avoir consulté un médecin** et être référé par ce dernier avant de suivre tout traitement de **physiothérapie** ou de **chiropractie**.
3. Le **formulaire de réclamation** doit être complété par l'assuré, ses parents ou tuteur (1^{ère} partie du formulaire) **et** par le responsable autorisé de l'équipe membre (2^{ième} partie du formulaire)
4. Une fois complété le formulaire de réclamation original doit être posté à votre fédération à cette adresse :

Adresse de votre fédération

5. À la fin des traitements et/ou sur réception des factures (ex. ambulance, thérapie, etc.) le document du médecin devra être annexé à une copie du formulaire de réclamation (**cas de physiothérapie, chiropractie etc.**) et posté avec toutes les **factures originales détaillées** à :

BFL CANADA risques et assurances inc.

6. **Garder une copie du dossier complet en votre possession.**
7. Communiquez avec Tir à l'arc Québec au info@tiralarcquebec.com ou 514-252-3000 ext. 3505